

Suite à ma demande de préinscription en crèche ...

1/ Que dois-je faire après avoir fait ma demande de place en crèche sur le téléservice Toodego ou sur formulaire papier à la mairie ?

► J'ai un rdv :

- Avec une animatrice du Relais Petite Enfance en présentiel (au RPE du Vernay, à la MDP ou au Centre Social de St Clair) ou en distanciel.
- Ou avec la référente famille, en distanciel

Suite au rendez vous, je reçois par mail une attestation qui confirme que je suis enregistré sur la liste d'attente .

► Tout au long de l'année , je peux contacter le service petite enfance, pour tout changement relatif à ma demande et à ma situation (personnelle, professionnelle..)

► Lorsque je reçois par mail, la notification d'actualisation de ma demande (en janvier de chaque année), j'y réponds systématiquement en m'assurant qu'elle correspond toujours à mes attentes. Si je ne réponds pas dans les délais demandés, ma demande est annulée.

Service Petite Enfance

Hôtel de ville

Place du Dr Dugoujon

69300 CALUIRE-ET-CUIRE

Isabelle Duvignaud, Référente famille/petite enfance :

En priorité par mail petite-enfance@ville-caluire.fr ou **04.37.92.98.17**

Horaires d'ouverture d'accueil au public à l' Hôtel de Ville

Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h30 - 12h15 / 13h30 - 17h00

Jeudi : 10h30-12h15 / 13h30 17h

2/ Comment mon inscription sur la liste d'attente est-elle étudiée ?



► Lors des commissions d'admission, qui ont lieu 2 fois par an (entre Mars et Mai) :

- chaque dossier/ famille est pondéré selon la grille consultable sur le site de la ville

https://www.ville-caluire.fr/fichiers/documents/Enfance_Jeunesse/Periscolaire/periscolaire20252026/rf_eaje_1er_septembre_2025.pdf

- pour toute situation particulière un justificatif sera demandé (voir article 12 du Règlement de fonctionnement /cf lien ci-dessus)

Pour les demandes d'accueil souhaitées pour septembre/octobre , les réponses sont données au plus tard fin mai, après les commissions d'admission.

► Tout au long de l'année, si des places se libèrent et en respectant la même procédure que lors des commissions.

Les familles choisissent jusqu'à 2 secteurs maximum mais ne choisissent pas de crèche (cf la carte à la fin de ce document)

Si une place vous est attribuée lors des commissions d'admission, dans un secteur que vous avez choisi et vous la refusez votre demande sera annulée.

3/ Comment fonctionnent les crèches municipales de Caluire-et-Cuire ?



- **Les horaires** : 7h30-18h30 (18h00 le Vendredi).

Les périodes de fermeture des crèches municipales sont les suivantes :

- 1 semaine aux vacances scolaires de Noël
- 1 semaine aux vacances scolaires de février
- 1 semaine aux vacances scolaires d' avril
- 3 à 4 semaines en Août
- le pont de l'Ascension



- **Le personnel** constituant les équipes est pluridisciplinaire :

- des Agents d'entretien,
- des auxiliaires de crèches, (CAP AEPE - Accompagnant Éducatif Petite Enfance)
- des auxiliaires de puériculture ,
- des éducateurs(trices) de jeunes enfants ,
- des infirmiers(ères),
- des infirmiers(ères) puéricultrices,
- un(e) référent(e)-santé inclusion
- un(e) psychologue.
- des psychomotriciens(iennes)



- **Les repas** : ils sont confectionnés et livrés par la cuisine centrale de Caluire.

Les menus proposés contiennent toutes les composantes alimentaires indispensables à l'équilibre nutritionnel des enfants : légumes, féculents, protéines, laitages et fruits.

Au nom des principes de laïcité et de neutralité des services publics, aucun régime spécifique, ni aucune adaptation de menus ne sera proposée ni acceptée au sein des crèches.

La viande sera servie à tous les enfants et seule la viande de porc sera substituée (par des œufs, du poisson ou une autre viande, selon le menu du jour)



L'allaitement maternel : il est possible en respectant un protocole d'hygiène adapté.

Les allergies alimentaires seront prises en compte et devront faire l'objet d'un Protocole d'Accueil Individuel (PAI), validé par la Référente santé.

Δ La Ville de Caluire possède aussi quelques places dans des crèches privées interentreprises du secteur **Plateau sud** : Les petits chaperons rouges rue de Margnolles / Les petits chaperons rouges rue Coste / et Babilou Boulevard des Canuts
Ces 3 crèches ont leur propre fonctionnement (horaires /vacances / repas)
Leur tarif est le même que celui des crèches municipales.

4- Quels autres modes d'accueil existent sur la commune ?

- Vous trouverez l'ensemble des services liés à la petite enfance sur la ville de Caluire-et-Cuire dans le Guide de la Petite Enfance:

<https://www.ville-caluire.fr/petite-enfance/guide-observatoire-de-la-petite-enfance>

- Micro-crèches et crèches privées, dont les coordonnées sont disponibles sur le site internet de la Ville :

<https://www.ville-caluire.fr/les-etablissements-daccueil-collectif/etablissements-daccueil-privés>

- Assistant(es) maternel(les) indépendant(es), dont la liste est consultable sur le site internet : <https://monenfant.fr/>
- des auxiliaires parentales (accueils au domicile des familles).

Le Relais petite enfance est un service municipal qui vous renseigne et vous accompagne dans la recherche de votre mode d'accueil, ainsi que dans les démarches à réaliser.

Vous pouvez prendre rendez-vous aux coordonnées suivantes :

RELAIS PETITE ENFANCE
 Rez-de-chaussée face au petit jardin
 37 avenue Général de Gaulle
 69300 CALUIRE-ET-CUIRE
 04.37.92.92.32 ou relais@ville-caluire.fr



Crèches et secteurs

Crèches publiques et crèches privées où des places municipales sont réservées

1	Mosaïque 54 chemin de Crépieux	26 places	1	LPCR Coste 65 rue Coste	11 places
2	Tom Pouce 37 avenue Général de Gaulle	22 places	2	Babilou 350 boulevard des Canuts	19 places
3	Boules de Gones 43 rue de Nuzilly	25 places	3	LPCR HCL 43 rue de Margnolles	8 places
4	L'Orange Bleue 11 rue de l'Oratoire	32 places			
5	Jardin Grenadine 19 montée des Forts	47 places			
6	Les Petits Mousles 17 rue Lucien Maître	27 places			
7	Bilbo' Quai 94 Grande Rue de Saint Clair	23 places			
8	Les Galets du Rhône 250 chemin de Wette Fays	21 places			

